

# MERCK SANTE ANIMALE

## Intervet Canada Corp.

16750 ROUTE TRANSCANADIENNE, KIRKLAND, QC, H9H 4M7

Commande par téléphone: 514-428-7013

Contactez-nous sans frais 866-683-7838

au:

Commande par téléphone 888-498-

Fax: 4444

Site Web: [www.merck-sante-animale.ca](http://www.merck-sante-animale.ca)

CE SERVICE ET CES DONNÉES SONT FOURNIS « TELS QUELS ». Animalyx n'assume aucune responsabilité, et chaque utilisateur assume l'intégralité des risques, des responsabilités et des obligations relatifs à son utilisation du service et des données de Animalyx. Voir les conditions d'utilisation pour en savoir plus.

## BOSS<sup>®</sup> POUR-ON

### Merck Santé animale

#### INSECTICIDE

#### SOLUTION

#### GROUPE 3 INSECTICIDE

POUR LES BOVINS DE BOUCHERIE, LES BOVINS LAITIERS ALLAITANTS OU NON ALLAITANTS ET LES OVINS SEULEMENT.

NE PAS utiliser sur d'autres animaux.

Produit non systémique à verser pour la lutte contre les poux piqueurs, les poux suceurs, les mouches des cornes et les tiques d'Anderson chez les bovins de boucherie et les bovins laitiers allaitants ou non allaitants, et pour la lutte contre les poux et les barbins du mouton.

PRINCIPE ACTIF : Perméthrine à 5,0 % p/p

COMMERCIAL-AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION 25488 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

#### BOSS POUR-ON

#### MODE D'EMPLOI

Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les milieux aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. BOSS POUR-ON est prêt à l'emploi. NE PAS diluer.

**Bovins :** Chez les bovins laitiers, NE PAS utiliser ce produit en combinaison avec un autre traitement à la perméthrine. Pour la lutte contre les poux piqueurs, les poux suceurs, les mouches des cornes et les tiques d'Anderson (*Dermacentor andersoni*) chez les bovins de boucherie et les bovins laitiers allaitants ou non allaitants. Appliquer 3 mL par 45 kg (1/10 once liquide/100 lb) de poids corporel jusqu'à un maximum de 30 mL (1 once liquide), par animal.

Verser le long du dos et le long du visage en prenant soin d'éviter les yeux, le nez et la bouche. Il est également possible d'appliquer BOSS POUR-ON sur le visage de l'animal en utilisant un chiffon légèrement imbibé de produit. Pour la lutte contre les tiques d'Anderson, appliquer par voie topique au moment où les animaux pénètrent dans un pâturage infesté par des tiques. NE PAS répéter le traitement pendant au moins 14 jours. Pour la lutte contre les poux, il est recommandé d'effectuer deux traitements à 14 jours d'intervalle. Après le délai d'attente de 14 jours, retraiter seulement si le problème persiste ou réapparaît. NE PAS effectuer plus de 2 applications par animal par année. Laisser un intervalle d'un jour entre la dernière application et l'abattage.

Une bouteille de 900 mL permet d'effectuer 30 traitements ou plus, selon le poids de l'animal traité.

Une bouteille de 3,785 L permet d'effectuer 126 traitements ou plus, selon le poids de l'animal traité.

Une bouteille de 5 L permet d'effectuer 166 traitements ou plus, selon le poids de l'animal traité.

**Ovins :** NE PAS administrer en combinaison avec un autre produit contenant de la perméthrine. Pour la lutte contre les poux et les barbins du mouton.

Appliquer 1,5 ml par 23 kg (50 lb) de poids corporel jusqu'à un maximum de 18 ml par animal. Séparer la laine jusqu'à ce que la peau soit visible. Verser sur la peau de l'animal, le long du dos et le long du visage, en prenant soin d'éviter les yeux et la bouche. NE PAS répéter le traitement pendant au moins 14 jours. Après le délai d'attente de 14 jours, retraiter seulement si le problème persiste ou réapparaît. NE PAS effectuer plus de 2 applications par animal par année. Laisser un intervalle de 2 jours entre la dernière application et l'abattage.

Une bouteille de 900 mL permet d'effectuer 50 traitements ou plus, selon le poids de l'animal traité.

Une bouteille de 3,785 L permet d'effectuer 210 traitements ou plus, selon le poids de l'animal traité.

Une bouteille de 5 L permet d'effectuer 277 traitements ou plus, selon le poids de l'animal traité.

#### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

BOSS POUR-ON renferme une pyréthrine de synthèse, la perméthrine (un insecticide du groupe 3). Toute population d'insectes peut comprendre des individus qui présentent une résistance naturelle à la perméthrine ainsi qu'à d'autres insecticides du groupe 3. L'exposition continue ou répétée à ce groupe d'insecticides entraîne rapidement l'émergence d'insectes nuisibles résistants, ce qui peut mener à l'inefficacité du produit. Au Canada, une résistance à la perméthrine a déjà été observée dans des populations de mouches des cornes. Par conséquent, ce produit devrait être utilisé conformément aux stratégies de gestion de la résistance en vigueur.

#### Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

1. Dans la mesure du possible, alterner BOSS POUR-ON ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes insectes nuisibles.
2. Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturelle, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
3. Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
4. Consulter les autorités provinciales et le spécialiste local des interventions sur le terrain pour toute autre mesure relative à la gestion de la résistance aux pesticides et/ou à la Lutte intégrée visant à limiter la population d'insectes nuisibles pour les bovins et les ovins dans votre secteur.
5. Pour plus d'information ou pour signaler les cas possibles de résistance, communiquer avec Intervet Canada Corp. au 1-866-683-7838.

#### MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF EN CAS D'INGESTION. ATTENTION : IRRITANT POUR LA PEAU. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Laver soigneusement à l'eau et au savon toute surface de la peau ayant été en contact avec le produit. Éviter d'inspirer les vapeurs du produit. N'employer que dans un endroit bien aéré. Porter un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant l'application et le nettoyage. Enlever tous les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements de la maison avant de les réutiliser. Peut irriter la peau et les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer

par la bouche à une personne inconsciente. **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

En provoquant le vomissement chez une personne ayant accidentellement ingéré cette substance légèrement toxique, on peut augmenter le risque de pneumonie chimique ou d'oedème pulmonaire imputable à l'aspiration d'un solvant à base d'hydrocarbures. Ne provoquer le vomissement que sous la surveillance d'un médecin. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter les symptômes.

#### **ENTREPOSAGE**

Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine et animale. En cas de fuite ou de déversement sur le plancher ou sur de l'asphalte, absorber le produit avec du sable, de la terre ou un absorbant synthétique. Ne pas réutiliser le contenant.

#### **ÉLIMINATION**

Élimination du contenant : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant : rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Ne pas utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

#### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

® Intervet Inc., utilisée sous licence.

**CONTENU NET** : 900 mL ou 5 L

Intervet Canada Corp., filiale de Merck & Co., Inc., 16750 route Transcanadienne, Kirkland, QC H9H 4M7

1-866-683-7838

PMRA Approved Label, October 17, 2024

**CPN**: 1308230.5

---

THIS SERVICE AND INCLUDED DATA ARE PROVIDED "AS IS" WITHOUT ANY EXPRESS OR IMPLIED REPRESENTATION OR WARRANTY. Without limiting the foregoing, the service and data are based on third party data, and Animalytix is not responsible or liable for such third-party data. Each user assumes full risk, responsibility, and liability related to use of the service and data. The service and data are further subject to the Terms of Use.

By using this content, you agree to the [Terms of Use](#) and [Privacy Policy](#).

Copyright 2025 - Animalytix LLC